

Pacific Health Information Network

Strengthening Health Information Systems and Digital Health

DOCUMENT D'INFORMATION 2.2 : Des îles-santé dans le Pacifique

1. CONTEXTE

En 1995, les ministres de la Santé des pays océaniques ont affirmé leur vision des îles-santé dans la Déclaration de Yanuca. Le concept des îles-santé est le suivant :

- les enfants se développent physiquement et spirituellement ;
- l'environnement invite à l'apprentissage et aux loisirs ;
- les gens travaillent et vieillissent dans la dignité ;
- l'équilibre écologique est source de fierté ; et
- l'océan qui nous fait vivre est protégé.

Vingt ans après cette déclaration, un [examen](#) de la vision des îles-santé a montré qu'elle restait un thème fédérateur destiné à orienter le développement sanitaire en Océanie, mais que l'absence de cadre de responsabilité avait ralenti sa concrétisation. En 2015, les participants à la [onzième Réunion des ministres de la Santé des pays océaniques](#) sont convenus de la nécessité d'un cadre de gouvernance et de responsabilité, fondé sur des plans et des indicateurs nationaux, afin d'assurer un suivi des progrès réalisés et de consigner les mesures de mise en œuvre de la vision des îles-santé. En outre, le mécanisme de la Réunion pourrait être mis à profit pour accroître la responsabilité des États et Territoires insulaires océaniques.

2. MESURES PRISES

Élaboration du cadre

Les ministres de la Santé du Pacifique ont été chargés de diriger la mise sur pied d'un cadre de responsabilité destiné à assurer le suivi de la concrétisation de la vision des îles-santé, avec le soutien des partenaires du développement. En s'appuyant sur les indicateurs et les cibles des Objectifs de développement durable, des spécialistes techniques ont réexaminé et affiné le

Pacific Health Information Network

Strengthening Health Information Systems and Digital Health

cadre sur les deux années qui ont suivi. La version définitive du Cadre de suivi des îles-santé se compose de 48 indicateurs clés, répartis sur quatre piliers reprenant la vision des îles-santé :

1. Renforcement du leadership, de la gouvernance et de la responsabilisation.
2. Réduction de la charge de morbidité évitable et de la mortalité prématurée.
3. Développement physique et spirituel des enfants.
4. Promotion de l'équilibre écologique.

À ce jour, ce document reste le seul cadre conçu pour assurer le suivi des besoins de l'Océanie en matière de développement sanitaire. À l'échelon régional, il permet de garantir que les pays sont engagés en faveur de la concrétisation de la vision des îles-santé et peuvent rendre des comptes à cet égard. À l'échelon national, il permet de présenter des éléments factuels de qualité aux responsables des services de santé afin qu'ils puissent repérer les préoccupations émergentes et gérer les priorités nationales de ce secteur, de l'aggravation de la crise des maladies non transmissibles aux conséquences du changement climatique pour la santé.

Mise en œuvre du Cadre de suivi des îles-santé

Les ministres de la Santé du Pacifique se sont engagés à présenter tous les deux ans les progrès réalisés dans la concrétisation de la vision des îles-santé, à l'occasion de leur Réunion. Deux rapports de situation ont ainsi été rédigés et présentés à cet événement, le premier [en 2017](#) et le second [en 2019](#). Le troisième rapport de situation sera mis à l'ordre du jour de la quinzième Réunion des directeurs de la santé du Pacifique en 2023.

3. CONCLUSIONS

Le concept d'îles-santé demeure une vision fédératrice pour le développement sanitaire en Océanie. Le Cadre de suivi des îles-santé a été élaboré afin de constituer un mécanisme de gouvernance, destiné à garantir l'engagement de chaque pays de la région envers la concrétisation de ce concept, et pour que chacun de ces pays puisse présenter les progrès de ce processus d'une manière systématique. Adapté au contexte du Pacifique, il permet en outre de

Pacific Health Information Network

Strengthening Health Information Systems and Digital Health

générer des informations utiles pour orienter les mesures prises par les pays afin de traiter les priorités nouvelles et urgentes en matière de santé. À ce titre, il convient de renforcer les efforts de promotion de l'utilisation des données issues du Cadre à l'échelon national afin d'étayer les décisions stratégiques et programmatiques. Le Réseau océanien d'information sanitaire (PHIN) peut constituer une plateforme d'échange de meilleures pratiques sur l'utilisation de ces données, pour guider des mesures telles que la réalisation d'analyses axées sur les politiques ou l'élaboration d'explications et de produits d'information permettant de communiquer efficacement les données aux différents publics visés.

Le Cadre de suivi des îles santé ayant été créé pour le Pacifique, sa mise en œuvre doit elle aussi se faire à l'initiative des pays océaniens. Compte tenu de leurs compétences techniques en matière d'information sanitaire, les membres du PHIN sont idéalement placés pour aider ces derniers à bien réaliser tous les examens de la mise en œuvre du Cadre. Avec le soutien de l'OMS et de la CPS, ils pourraient diriger la coordination entre les différents ministères, effectuer des analyses de la qualité et de la validité des données, et garantir la réalisation rapide des rapports durant chaque cycle d'examen des progrès de la mise en œuvre du Cadre.